Lettre au Dr Christian Le Goff, président de l'Umespe

Martine Burdet-Dubuc

Monsieur le Président et Cher Confrère,

Vous me disiez que si vous obtenez pour le CNPSY, 10 francs de revalorisation, cela représenterait 100 millions de francs sur l'année (2400 actes* X 5800 psychiatres X 7 frs**) et vous m'affirmiez que c'est là la moitié de la dotation prévue pour tous les spécialistes !

Il est vrai que, d'une part, nous nous réjouissons que la psychiatrie n'ait pas été oubliée comme le docteur MAFFIOLI et vous même l'aviez promis, et que l'augmentation du CNPSY soit plus conséquente que celle des autres lettres clés, mais d'autre part, nous constatons que cette revalorisation est minime par rapport à celle demandée, 280 francs, représentant la valeur absolue de notre acte, tel qu'il a été défini dans la plateforme revendicative que le docteur MAFFIOLI et vous même avez devant vous depuis 5 mois; il ne faut pas oublier qu'ainsi le CNPSY reste à 2 C (110 X 2 = 220) et laisse les revenus des psychiatres toujours aussi faibles dans l'échelle des revenus de tous les médecins.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président et Cher Confrère, nos meilleures salutations confraternelles et syndicales.

Martine Burdet Dubuc

N.B.
** 2400 actes : nombres moyens d'actes annuels par psychiatre.
** 7 frs : remboursement par la Sécurité sociale sur les 10 frs d'augmentation.